

<i>Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement de Picardie</i>	COMMISSION DE SUIVI DE SITE	
	INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MONS-BOUBERT	
	COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2013	
	<i>Document projet : oui</i>	<i>Document approuvé : non</i>

Lieu : MAIRIE DE MONS-BOUBERT	Rédactrices : Perrine MICHEL Date : 24 mai 2013	Date d'approbation :
--	---	-----------------------------

PARTICIPANTS

Représentant de la sous-préfecture d'Abbeville :
M. Philippe DIEUDONNE – Sous-Préfet d'Abbeville

Représentant des collectivités :
M. Michel BOUTIN – maire de Boismont
M. Michel MICHAUX – commune de Boismont
M. Emmanuel DELAHAYE – maire de Mons-Boubert
Mme Christiane FRANCOIS – commune de Mons-Boubert
M. Nicolas LOTTIN – conseiller général

Représentants des riverains ou associations de protection de l'environnement
M. Serge FRETE – Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (APEV)

Représentants des administrations :
M. Christophe HENNEBELLE – DREAL Picardie
Mme Perrine MICHEL – DREAL Picardie
M. Pierre PRUVOT – ARS Picardie
Mme Anne SAVREUX – ARS Picardie

Représentants de l'exploitant :
M. Thierry DELINEAU – SITA
Mme Marina LE BLAN - SITA
M. Sylvain COUPIN – SITA
M. Jean-Pierre BOINET – SAS P. BOINET

Représentant des salariés :
M. Wilfried BRETELLE – SAS P. BOINET

ORDRE DU JOUR :

1. Installation de la commission
2. Désignation des membres du bureau
3. Présentation du bilan d'activités 2012
4. Projet de mise à jour de l'étude de risque sanitaire du site

Documents de référence :

- Rapport d'activité – année 2012

1. Installation de la commission

M. Dieudonné, Sous-Préfet d'Abbeville ouvre la séance. En lien avec l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2012 instituant la création de la CSS de Mons-Boubert, il rappelle le rôle de la Commission de suivi de site, son domaine de compétence et son fonctionnement.

2. Désignation des membres du bureau

M. le Sous-préfet poursuit la séance avec la désignation des membres du bureau.

Les membres du bureau de la CSS de Mons-Boubert sont :

- le président : M. Philippe DIEUDONNE
- le représentant du collège « administrations » : M. Christophe HENNEBELLE
- le représentant du collège « élus » : M. Emmanuel DELAHAYE
- le représentant du collège « exploitant » : M. Sylvain COUPIN
- le représentant du collège « salarié » : M. Wilfried BRETELLE
- le représentant du collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » : M. Serge FRETE

M. le Sous-Préfet rappelle le rôle et les compétences du bureau, à savoir :

- validation de l'ordre du jour de la CSS,
- possibilité de réunir la CSS sur demande d'au moins trois membres du bureau.

3. Présentation du bilan d'activités 2012

M. Coupin présente un diaporama sur les rapports d'activité 2011 et 2012 qui fait le point sur :

- les quantités de déchets reçus de 2002 à 2012 ;
- la nature des déchets reçus de 2002 à 2012 ;
- le contrôle des déchets reçus en 2011 et 2012 : 11 bordereaux de refus en 2011 (pour absence de fiche d'information préalable et non respect des horaires d'ouverture du site), aucun bordereau de refus n'a été émis en 2012 ;
- les principaux travaux réalisés en 2011 et 2012 :
 - 2011 : couverture finale étanche du casier 0 de la zone 0 et aménagement de l'alvéole ;
 - 2012 : travaux sur le réseau de biogaz (forage de 6 puits de captage du biogaz et mise en place de station de réglage - monostation - sur chaque puits de biogaz) ;
- les rondes « odeurs » et réclamations en 2011 et 2012 :
 - 2 rondes/jour par le personnel du site avec 7 points de contrôle journalier
 - 43 réclamations sur Boismont (1 seul riverain) en 2011 et en 2012, 83 sur Boismont (dont 81 par 1 seul riverain).

Les élus informent les membres de la CSS que depuis quelques temps, les odeurs sont insupportables.

M. le maire de Boismont indique que le problème d'odeurs n'existe pas depuis 2011 mais depuis 2001, date d'un courrier de l'ancien maire à ce sujet. Il poursuit en informant la Commission que les plaintes des riverains arrivent à la mairie de Boismont et ne peuvent être transmises à l'exploitant, faute de numéro de téléphone. Les autres membres indiquent que le numéro de téléphone donné par SITA ne permet pas d'avoir un correspondant au bout du fil.

M. Lottin signale qu'une pétition est en cours de signature à l'encontre des odeurs pestilentielles qui perdurent.

M. le maire de Mons-Boubert indique que, depuis le début de l'année, il y a des gros problèmes d'odeurs sur sa commune.

M. Michaux signale un retour d'odeurs sur la commune de Quesnoy le Montant.

M. le sous-prefet informe avoir lui-même constaté de mauvaises odeurs sur la RD3 au niveau de Boismont.

NB: Pour votre information, le compte-rendu sera publié sur le site internet de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/les-clis-r374.html>

M. Delineau souligne que des travaux ont été mis en œuvre en 2012 et que d'autres vont être réalisés cette année en vue d'améliorer la situation.

M. le maire de Mons-Boubert fait remarquer, que depuis quelques semaines, 2 à 3 plastiques volent autour de l'installation. M. Delineau répond qu'il s'agit d'envol lors d'opération de vidage.

M. Coupin poursuit sa présentation avec les actions menées en 2012 pour limiter les nuisances olfactives (rondes journalières, forage de 6 puits supplémentaires, réglage mensuel du réseau de captage du biogaz, fonctionnement de la rampe désodorisante, application d'un produit de traitement de contact au niveau des bassins de lixiviats, cartographie des émanations gazeuses, travaux prévus en 2013 : forage de 5 à 7 puits de biogaz complémentaires et drainage du talus de l'alvéole 10).

A la vue de la carte d'émanations gazeuses, M. le maire de Mons-Boubert s'interroge : est-ce que la baisse d'activité n'est pas liée aux odeurs ?

M. Delineau répond que pour limiter les odeurs, la surface d'exploitation a été réduite.

M. Hennebelle indique qu'il faut limiter la surface de flanc non recouverte de matériaux inertes pour éviter un contact « air-déchet ». En ce début d'année, l'exploitant n'a pas pu combler l'alvéole 10 (flanc Sud-Est) faute d'avoir apporté les garanties sur le respect des dispositifs réglementaires.

M. le maire de Mons –Boubert s'interroge également sur les effets nocifs de ces odeurs sur la santé.

M. Delineau répond que c'est pour cette raison que l'étude de risque sanitaire va être mise à jour et qu'il ne faut pas faire de lien entre les odeurs et un risque sanitaire sur les populations exposées.

M. Coupin indique que l'aérateur qui servait à aérer les lixiviats est trop ancien et va être retiré.

Concernant la torchère, elle est arrêtée lorsqu'il y a une maintenance ou un problème technique. Dans le second cas, l'alerte est donnée à l'exploitant. Il y a 3 semaines, la torchère s'est arrêtée de fonctionner : M. Coupin est intervenu.

M. le Maire de Mons-Boubert demande à SITA pourquoi elle ne fait pas appel aux salariés présents dans la commune.

M. Delineau répond que des personnes sont désignées pour intervenir sur la torchère. Il informe la CSS que l'entreprise est en réflexion sur l'acquisition d'une deuxième torchère pour secourir la 1^{ère} en cas d'arrêt.

M. Coupin reprend le diaporama et présente le suivi environnemental réglementaire : rappel des arrêtés préfectoraux encadrant l'installation et présentation des différents rejets et ressources qui font l'objet de la surveillance réglementaire, à savoir : le biogaz, les lixiviats, les eaux souterraines et les eaux de surface.

- Concernant le suivi du biogaz, deux contrôles ont mis en évidence un dépassement de CO en sortie de torchère, confirmant l'hypothèse d'un surdimensionnement de la torchère. Le 16/01/2013, une nouvelle torchère a été mise en service. Les rejets de la nouvelle torchère ont été contrôlés le 7/03/2013 : la teneur en SO₂ est supérieure au seuil réglementaire, mais il n'y a pas de risque sanitaire lié à ce dépassement.

- Pour les lixiviats, M. Coupin indique de légers dépassements en mars et septembre 2012 pour le MES (12mg/l et 25mg/l ; seuil = 10mg/l) et pH (8.6 et 8.8 ; seuil = 8.5) liés aux prélèvements réalisés dans le bassin tampon et non en sortie de station. M. Coupin fait remarquer que le prélèvement de l'échantillon est réalisé même si le bassin est peu rempli, ce qui explique que la concentration en MES soit supérieure au seuil de l'arrêté préfectoral.

M. le maire de Boismont fait état de la coloration marron trouvée dans un ruisseau en 2012. L'inspection des installations classées s'était rendue sur place suite à une plainte. M. Hennebelle et Mme Cunche avaient constaté cette coloration marron (particules en suspension). Les vannes du site étaient fermées. En amont du site et donc du tuyau de la station, il y avait également cette coloration marron : la substance ne pouvait donc pas provenir du site.

Par ailleurs, il est précisé que l'installation a fait l'objet d'un programme de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau. Suite aux différents prélèvements et au vu des résultats, il n'a pas eu lieu de poursuivre le programme.

M. Delineau informe la CSS qu'il souhaite augmenter la capacité maximale annuelle du site pour pallier à la fermeture de l'exploitation de Domqueur.

M. Coupin termine la présentation du rapport d'activité par les points suivants :

- contrôles extérieurs réglementaires : vérification des installations électriques, vérification du pont bascule, contrôle des extincteurs, dératisation mensuelle jusqu'à la fermeture du site et contrôle annuel du portique de détection de la radioactivité ;
- faits marquants en 2011 et 2012 : certification ISO 14001, inspection DREAL les 1/04/2011 et 11/10/2012 (odeurs, travaux d'aménagement du flanc sud-est de l'alvéole 10 du casier 0, couverture finale de la zone 0 du casier 0), contrôle inopiné de la DREAL (analyses des eaux superficielles le 19/10/2012 suite à une plainte d'un riverain), dossiers de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau, dépôt en décembre 2012 d'un dossier de demande de modifications des conditions d'exploitation (augmentation de la capacité maximale annuelle à 60 000 t/an, augmentation de la capacité journalière de traitement des lixiviats à 110 m3...).

M. Lottin, chasseur de plaine, indique que le site induit la présence d'oiseaux prédateurs principalement le jour et des renards la nuit. Les proies chassées vont diminuer. Une concertation avec les chasseurs pourra donner lieu à des mesures compensatoires.

L'inspection des installations classées transmettra à SITA les dispositions prises sur les autres centres pour pallier ce problème.

Présentation des projets 2013

Les projets 2013 sont :

- la cartographie des émanations gazeuses (janvier 2013) : identification des opportunités d'amélioration du maillage des puits de captage de biogaz ;
- mise à jour de l'étude d'évaluation des risques sanitaires de 2004 à partir des campagnes de mesure d'air ambiant : programme de suivi soumis à validation de la DREAL et ARS ;
- action en faveur de la biodiversité : intervention d'un expert écologue missionné par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dans le cadre de la convention de partenariat entre le MNHN et SITA France.

Les travaux issus de l'étude de la cartographie des émanations gazeuses seront réalisés pour fin juin 2013, l'objectif étant que les nuisances relevées ces derniers mois cessent pour cet été.

4. Projet de mise à jour de l'étude de risque sanitaire

M. Delineau présente aux membres de la CSS la méthodologie de l'évaluation des risques sanitaires avec ses objectifs et les différentes phases à mettre en œuvre. Il expose ensuite le protocole de mesure de l'air ambiant qui est en cours de validation, avec les différents points de mesure proposés.

M. Hennebelle rappelle que l'étude risque sanitaire de 2004 est réalisée à partir de modélisation théorique. L'objectif de cette mise à jour est de réaliser des mesures sur site au niveau des riverains les plus exposés pour les comparer avec les résultats des modélisations théoriques et s'assurer de l'absence de risque sanitaire pour les riverains.

Action en faveur de la biodiversité – Indice de qualité écologique

Mme Le Blan informe les membres de la CSS de l'engagement de SITA France en faveur de la biodiversité sur les ISDND ET ISDI (installation de stockage de déchets inertes). Elle rappelle les raisons de cet engagement, présente et définit l'indicateur de qualité écologique (IQE) ainsi que sa mise en œuvre.

Elle indique que l'IQE va être réalisé cette année.

M. Frete demande si le biogaz capté a été mesuré. Il lui est indiqué : 525 m³/h pour 2.6 ha.
Il fait la comparaison avec l'étude réalisée sur la décharge de Boismont à savoir 1 600 m³/h/ha pour conclure sur le fait que tout le biogaz n'est pas capté.

M. le Sous-Préfet d'Abbeville indique qu'il n'est pas possible de comparer les rejets de deux installations puisque la nature des déchets, les volumes (...) sont différents d'une installation à une autre.

La prochaine réunion sera programmée après la réalisation des travaux. Elle aura pour objectif de re-faire un point sur les odeurs après les travaux réalisés pour les atténuer.

Le Sous-Préfet



Philippe DIEUDONNÉ

